

IRTS

INSTITUT  
REGIONAL  
DU TRAVAIL  
SOCIAL

NOUVELLE  
- AQUITAINE  
BORDEAUX

SURVEILLANT  
DE NUIT

---

Développeur  
de talents sociaux  
& solidaires

# SURVEILLANT DE NUIT

CERTIFICATION

Taux de réussite (2023) : **100%**

Éligible au CPF



## Le métier

Le **surveillant de nuit** qualifié veille sur les lieux d'hébergement et assure la sécurité physique et morale des résidents pendant la nuit dans les institutions des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Il permet ainsi une continuité de la prise en charge. Il transmet des informations et ses observations sur les usagers pour un meilleur suivi de leur projet individualisé et contribue à la cohérence du travail de l'équipe pluridisciplinaire.

## Formation en alternance

- 230 heures de formation théorique ou 245 heures pour le parcours spécifique
- Stage pratique de 210 heures
- Amplitude de 11 mois

## Les contenus

La formation comprend 4 blocs de compétences.

**Bloc de compétences 1 :** Sécurité des personnes et des biens

- Assurer la sécurité des personnes et des biens au sein des établissements
- Intervenir dans la prévention et la gestion des incidents et accidents dans la limite de ses responsabilités

**Bloc de compétences 2 :**

Accompagnement des personnes

- Assurer l'accompagnement des personnes
- Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur

**Bloc de compétences 3 :** Participation à l'équipe pluri-professionnelle

- Se positionner comme professionnel de l'action sociale/médico-sociale
- Participer à l'équipe pluri-professionnelle
- Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement

**Bloc de compétences 4 :** Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire

- Repérer et gérer en autonomie les incidences de la nuit sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sa mission et sa santé

**Tous les blocs de compétences sont validés par des épreuves de certification.**

**La formation pratique :**

- Les personnes qui n'occupent pas un poste de surveillant de nuit ont à réaliser un stage de 210 heures.

**La formation est sanctionnée par un Certificat de Qualification Professionnelle de Surveillant de Nuit.**

## Lieu d'exercice

Le surveillant de nuit peut exercer dans des établissements avec hébergement des secteurs sanitaire, social ou médico-social : CHRS, maisons d'accueil, MECS, instituts médico-éducatifs, MAS...

## Les conditions d'admission

Les formations s'adressent à des salariés exerçants ou appelés à exercer tout ou partie de l'activité ciblée par la formation surveillant de nuit qualifié. Elles sont également ouvertes à des salariés n'exerçant pas la fonction de surveillant de nuit qualifié, relevant ou non de la Branche et aux demandeurs d'emploi.

**Vous pouvez accéder à la formation si vous :**

- êtes demandeur d'emploi
- êtes salarié n'exerçant ni la fonction de surveillant de nuit qualifié, ni la fonction de maître de maison

Deux prérequis sont exigés à l'entrée en formation :

- dans le cadre du dossier d'inscription, fournir un justificatif de la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) de 2 semaines minimum avec les résultats obtenus.
- passer un entretien de positionnement en amont de l'entrée en formation.

● Si vous avez suivi et validé la formation surveillant(e) de nuit qualifié(e) et que vous souhaitez suivre celle de maître(esse) de maison et inversement : vous devrez fournir dans le cadre de votre dossier d'inscription à la formation :

- Soit un justificatif de la réalisation d'une Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) de 2 semaines minimum avec les résultats de cette dernière,
- Soit une attestation d'employeur justifiant d'au moins 2 semaines d'expérience dans le secteur correspondant à l'emploi visé et permettant de vérifier que vous comprenez les conditions d'exercice de l'emploi, ses attendus et donc de valider votre projet professionnel

## Comment postuler ?

En téléchargeant le dossier d'inscription au positionnement sur :

[www.irtsnouvelleaquitaine.fr](http://www.irtsnouvelleaquitaine.fr) et le retournant dûment complété à l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux.

## Les tarifs

● **Frais d'inscription aux tests de positionnement :**

90 € dont 60 € de frais de gestion administrative non remboursables.

*Après enregistrement des dossiers, les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif.*

*Dans ce cas, des frais de gestion administrative (60 €) restent acquis à l'IRTS.*

● **Inscription à la formation :**

3307,5 € pour 245 heures de formation.

## LES +

- Fort taux de réussite et d'employabilité
- Un accompagnement pédagogique personnalisé

## Contacts

● **Responsable de la formation :**  
Matthieu Petit

● **Assistante de la formation :**  
Audrey Auroux  
[contact.sn@irtsnouvelleaquitaine.fr](mailto:contact.sn@irtsnouvelleaquitaine.fr)  
05 56 84 20 17

● **Equipe apprentissage :**  
[apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr](mailto:apprentissage@irtsnouvelleaquitaine.fr)



ACCESSIBLE PAR  
L'APPRENTISSAGE

# IRTS

INSTITUT  
REGIONAL  
DU TRAVAIL  
SOCIAL

NOUVELLE  
- AQUITAINE  
BORDEAUX



Prestations et locaux accessibles aux  
personnes en situation de handicap

## irtsnouvelleaquitaine.fr

Suivez-nous sur:

 Facebook @irtsnouvelleaquitaine

 LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine

 Instagram @irtsnouvelleaquitaine

Scannez-moi !



---

9 avenue François Rabelais

33400 Talence

05 56 84 20 20

contact@irtsnouvelleaquitaine.fr